

Règlement de la Consultation

Marché public de services

Prestations d'entretien des espaces verts des sites INRAE : Duclos, Godet et Gardel

**Centre de Recherche des Antilles-Guyane
Domaine de Duclos - Prise d'eau
97170 PETIT-BOURG**

**MAPA passé en application des articles R.2123-1 et suivants, portant partie réglementaire du
code de la commande publique**

**Remise des offres le 15 MAI A 17H00
(Heure de Guadeloupe)**

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE	
	Marché public de Services Objet : Prestations d'entretien des espaces verts des sites INRAE : Duclos, Godet et Gardel
	Acheteur : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement - Centre de Recherche Antilles Guyane Domaine Duclos Prise d'eau GP 97170 - PETIT BOURG
	Marché passé en MAPA, en application des articles R.2123-1 et suivants du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	Le marché est divisé en 3 lots dont 2 lots réservés.
	Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur les offres initiales. La négociation pourra se faire avec un ou plusieurs candidats.
	La visite du site est obligatoire.
	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.
	Code CPV principal de la consultation : 77310000-6 : Réalisation et entretien d'espaces verts

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	4
1.1. Objet de la consultation	4
1.2. Codes CPV	4
1.3. Durée	4
ARTICLE 2 - DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
1.4. Procédure de passation	5
1.5. Allotissement	5
1.6. Renseignements complémentaires	5
1.7. Visite de site.....	5
ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.....	6
1.8. Dossier de candidature	6
1.9. Sous-traitance	6
1.10. Groupements d'opérateurs économiques.....	7
ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DE L'OFFRE	7
1.11. Présentation du dossier d'offre	7
1.12. Variantes.....	8
1.13. Prestations supplémentaires éventuelles	8
1.14. Délai de validité.....	8
ARTICLE 6 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE	8
ARTICLE 7 - MODALITÉS DE REMISE DES PLIS	10
ARTICLE 8 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ	11
ARTICLE 9 - LITIGES ET DIFFÉRENDS	11
ANNEXE 1 : ATTESTATION DE VISITE	12

Article 1 - Dispositions générales

1.1. Objet de la consultation

Objet des services : Prestations d'entretien des espaces verts des sites INRAE : Duclos, Godet et Gardel.

La présente consultation a pour objet de définir la nature des prestations d'entretien d'espaces verts à réaliser sur deux des sites du centre de recherches INRAE Antilles-Guyane.

Lieux d'exécution :

- Domaine de Duclos - Prise d'eau - 97170 PETIT-BOURG ;
- Domaine de Gardel - 97160 LE MOULE.
- Domaine de Godet - 97131 Petit-Canal

Les marchés sont répartis en 2 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Entretien des espaces verts du site de Duclos (lot ouvert);
- Lot 2 : Entretien des espaces verts du site de Gardel qui est un lot réservé ESAT (Etablissements et Services d'aides par le travail et EA (Entreprises Adaptées) conformément à l'article L.2113-12 du Code de la Commande Publique.
- Lot 3 : Entretien des espaces verts du site de Godet qui est un lot réservé ESAT (Etablissements et Services d'aides par le travail et EA (Entreprises Adaptées) conformément à l'article L.2113-12 du Code de la Commande Publique.

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 77310000-6 - Réalisation et entretien d'espaces verts

1.3. Durée

Pour l'ensemble des lots

Durée :

La durée du marché commence à courir à partir de la notification et ce, pour une durée de 1 an.

Reconduction :

Le marché est reconductible tacitement, il comprend 3 reconductions. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an.

En cas de non reconduction :

- L'Administration devra informer le titulaire du marché par lettre recommandée avec accusé réception, trois (3) mois avant la fin de l'annuité en cours.
- Le titulaire devra informer l'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception 6 (six) mois avant la fin de l'annuité en cours.

Article 2 - Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

Article 3 - Conditions de la consultation

1.4. Procédure de passation

Conformément aux articles R.2123-1 et suivants du code de la commande publique, le marché est un marché à procédure adaptée.

1.5. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.
Le lot 1 sera attribué à 1 candidat.

Les lots 2 et 3 qui sont des lots réservés pour 2 sites distincts peuvent être attribués à un ou deux à deux candidats.
L'acheteur attribuera au maximum 2 lots à un même candidat.

1.6. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :
<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

1.7. Visite de site

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.
Toutefois, l'acheteur acceptera qu'un soumissionnaire ne se présente pas à celle-ci si des justificatifs démontrant la bonne connaissance des lieux d'exécution sont apportés.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

Pour la mise en place de la visite, vous pouvez contacter :

- Mr Laroche Wilfrid : wilfrid.laroche@inrae.fr

Article 4 - Présentation de la candidature

1.8. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
2	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.	Tous les lots
3	Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.	Tous les lots

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

1.9. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

1.10. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées. L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 5 - Présentation de l'offre

1.11. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. En cas d'allotissement, le candidat établira soit un acte d'engagement unique regroupant le ou les lots auxquels il soumissionne soit un acte d'engagement par lot.
2	Le mémoire technique en respectant le cadre de réponse
3	Le cadre réponse développement durable
4	Le DPGF
5	L'attestation de visite en annexe correctement complétée.
6	Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant
7	Le relevé d'identité bancaire

1.12. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. Aucune variante n'est prévue par l'acheteur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

1.13. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

1.14. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 180 jours calendaires, prenant cours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 6 - Critères d'attribution et choix de l'offre

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Ces critères d'attribution valent pour le lot 1

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	<i>Cohérence prix au m2 / zone traitée</i>	
2	Critère technique	40
	1. Organisation humaine et matérielle 2. Mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité	

	<i>3. Méthodologie y compris planification et moyens de contrôle</i>	
3	Critères environnementaux	10
	<i>1.Gestion du transport 2.Gestion de la biodiversité 3.Pollution du site 4.Nuisances sonores 5.Formation, lutte contre la pénibilité</i>	
4	Critères sociaux	10
	<i>1.Formation : fournir la liste des dernières formations effectuées par vos agents. Fournir les certifications ou équivalent (preuve). 2.Lutte contre la pénibilité : démarche mise en œuvre par l'entreprise pour limiter la pénibilité des agents. 3.Diversité du personnel : recrutement et maintien dans l'emploi des juniors, seniors, personne en situation d'handicap...</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Ces critères d'attribution valent pour les lots 2 et 3 (réservé ESAT / EA)

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	<i>Cohérence prix au m2 / zone traitée</i>	
2	Critère technique	40
	<i>1. Organisation humaine et matérielle 2. Mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité 3. Méthodologie y compris planification et moyens de contrôle</i>	
3	Critères environnementaux	10
	<i>1.Gestion du transport 2.Gestion de la biodiversité 3.Pollution du site 4.Nuisances sonores 5.Formation, lutte contre la pénibilité</i>	
4	Critères sociaux	10
	<i>1.Formation : fournir la liste des dernières formations effectuées par vos agents. Fournir les certifications ou équivalent (preuve). 2.Lutte contre la pénibilité : démarche mise en œuvre par l'entreprise pour limiter la pénibilité des agents.</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Article 7 - Modalités de remise des plis

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

Article 8 - Attribution du marché

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

Article 9 - Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Basse Terre

Tél. : 05 90 38 49 00

Fax :

Email : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

Tribunal Administratif de Basse Terre

Tél. : 05 90 38 49 00

Fax :

Email : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Petit-Bourg, le 03/02/2026

Le représentant du pouvoir adjudicateur

ANNEXE 1 : ATTESTATION DE VISITE

Dossier :

Objet : Prestations d'entretien des espaces verts des sites INRAE : Duclos, Godet et Gardel

Procédure : MAPA

Je soussigné :

représentant Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement -
Centre de Recherche Antilles Guyane

atteste que :

représentant le soumissionnaire :

.....

.....

s'est rendu sur le lieu, le, afin d'apprécier tous les éléments qui lui permettront de
remettre son offre pour le présent marché.

Signatures :

Pour le soumissionnaire, Pour Institut national de recherche pour l'agriculture,
l'alimentation et l'environnement - Centre de Recherche Antilles Guyane,

Cette attestation est à compléter et à joindre à l'offre.